

Province de Québec
Municipalité de Saint-Valère
Lundi 10 juillet 2017

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal, tenue lundi le 10 juillet 2017 à la salle municipale, de 20 h à 20 h 48.

Sont présents: Mesdames Mireille Brûlé
Caroline Pelletier
Messieurs Yannick Trépanier
Yvon Martel
Denis Bergeron
Marcel Larochelle

La séance est ouverte à 20 h par le maire, monsieur Louis Hébert, qui est le président de l'assemblée. Monsieur Jocelyn Jutras, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de la réunion.

- 153-2017 Lecture et adoption de l'ordre du jour.
Il est proposé par Yvon Martel et appuyé par Denis Bergeron que l'ordre du jour est adopté soit adopté tel que lu.
- 154-2017 Adoption du procès-verbal du lundi 5 juin 2017.
Il est proposé par Yvon Martel et appuyé par Marcel Larochelle que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 5 juin 2017 est accepté tel que déposé.
- 155-2017 Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du lundi 19 juin 2017.
Il est proposé par Mireille Brûlé et appuyé par Yannick Trépanier que le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 19 juin 2017 est accepté tel que déposé.
- 156-2017 Adoption des comptes.
Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Denis Bergeron que les comptes sont acceptés tels que présentés.
- Voir la liste des comptes fournisseurs annexée.
- 157-2017 Demande de renouvellement de permis de chenil – madame Noëlline Daraiche et monsieur Mario Hamel (594, route 161).

ATTENDU que madame Noëlline Daraiche et monsieur Mario Hamel ont déposé au conseil une demande pour l'exploitation d'un chenil pour 6 chiens de races, soit Pug (Carlin), Teckel, Pinscher, Shih Tzu ainsi qu'un Labrador;

ATTENDU QUE madame Noëlline Daraiche et monsieur Mario Hamel ont établi leur chenil au 594, route 161 sur le lot 5180429 du Canton de Bulstrode;

ATTENDU QUE la municipalité a délégué sa compétence à la Société protectrice des animaux d'Arthabaska (SPAA) concernant la gestion des plaintes et des licences des animaux domestiques;

ATTENDU QUE pour l'autorisation de leur demande, ils devront se conformer aux règlements de la municipalité et la SPAA en vigueur sur le territoire ainsi que les règlements provinciaux;

- 157-2017 Demande de renouvellement de permis de chenil – madame Noëlline Daraïche et monsieur Mario Hamel (594, route 161). (suite)
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mireille Brûlé et appuyé par Caroline Pelletier que le conseil autorise l'exploitation d'un chenil pour 6 chiens pour l'année 2017 à madame Noëlline Daraïche et monsieur Mario Hamel et ce, aux conditions suivantes:
- QUE** Madame Daraïche et Monsieur Hamel devront se procurer une licence annuelle pour chacun des chiens dont ils sont propriétaires. Ces licences sont disponibles au bureau de la SPAA;
- QUE** Madame Daraïche et Monsieur Hamel devront faire une demande de renouvellement à chaque année avant le 31 mars;
- QUE** Madame Daraïche et Monsieur Hamel devront se conformer à toute nouvelle réglementation de la municipalité et de la SPAA, le cas échéant;
- QU'**à la suite d'une plainte, Madame Daraïche et Monsieur Hamel devront régler le problème dans les trois (3) jours suivants l'avertissement de la SPAA;
- QU'**à défaut par Madame Daraïche et Monsieur Hamel de respecter l'une ou l'autre des conditions ci-dessus mentionnées, la présente autorisation sera automatiquement annulée.
- 158-2017 Paiement Service Sécurité Incendie – Ville de Victoriaville.
Il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Yvon Martel que le conseil autorise le paiement de la quote-part du Service Sécurité Incendie de la Ville de Victoriaville pour l'année 2017, au montant de 55 373 \$ et l'ajustement de 2016 au montant de 1 502 \$.
- 159-2017 Demande de soumission publique d'asphalte rangs 8 et 11.
Il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Denis Bergeron que le conseil autorise l'envoi par le directeur-général et secrétaire-trésorier de faire la demande de soumission publique pour les deux projets de travaux d'asphaltage d'une partie dans les rangs 8 et 11;
- Les soumissions devront être cachetées et expédiées par courrier recommandé ou être remises en main propre au directeur général et secrétaire-trésorier et porter la mention « **Asphalte rang 8- Projet 1** » et « **Asphalte rang 11 - Projet 2** » et ce, au plus tard le lundi 7 août 2017 à 10 h 30 au bureau municipal, sis au 2, rue du Parc à Saint-Valère. Les soumissions seront ouvertes publiquement le même jour au même endroit à 10 h 31 et seront étudiées à l'assemblée du conseil du 7 août 2017 à 20 h.
- 160-2017 Autorisation pulvérisation rangs 8 et 11.
Suite à la lecture des demandes de cotation pour la pulvérisation d'une partie des rangs 8 et 11, il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Mireille Brûlé que le conseil a invité trois entreprises qui ont toutes répondu à l'invitation. Les cotations reçues sont : Sintra Inc., La Sablière de Warwick Ltée et Construction & Pavage Portneuf Inc. Le conseil accorde la cotation de pulvérisation à l'entreprise Sintra Inc. au montant de 11 700 \$ plus taxes.
- 161-2017 Autorisation dépenses pour les travaux du rang 8, dernière section.
Il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Yvon Martel que le conseil autorise les travaux d'une partie du rang 8 à partir de la limite de Saint-Rosaire sur une distance d'environ 800 mètres ainsi que les dépenses, pour un montant maximum de 172 000 \$. Les travaux consistent en : L'excavation, le nettoyage des fossés, la pulvérisation, le rechargement et le transport de pierre et l'asphaltage.
Les dépenses seront payées à même la subvention du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

- 162-2017 Autorisation de travaux rang 11.
Il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Yvon Martel que le conseil autorise les travaux sur une partie du rang 11 à partir de la route de la Rivière sur une distance d'environ 1000 mètres ainsi que les dépenses, pour un montant maximum de 123 346 \$. Les travaux consistent en : Le nettoyage des fossés, la pulvérisation, le rechargement, le transport de pierre, la surveillance et l'asphaltage. Les dépenses seront payées à même la subvention du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).
- 163-2017 Acceptation cotation réparation d'asphalte.
Suite à la lecture des demandes de cotation pour la réparation d'asphalte, il est proposé par Caroline Pelletier et appuyé par Marcel Larochelle que le conseil a invité deux entreprises qui ont toutes répondu à l'invitation. Les cotations reçues sont : Pavage Veilleux Inc. et Smith Asphalte Inc. Le conseil accorde la cotation de réparation d'asphaltage à l'entreprise Pavage Veilleux Inc. pour l'année 2017 au montant de 14 245,60 \$ plus taxes.
- 164-2017 Renouvellement du prêt hypothécaire pour Avenue Santé Bois-Franc;
ATTENDU QUE l'achat de l'immeuble situé au 501-501A, rue Principale à Daveluyville par Avenues Santé Bois-Francs en 2008;
ATTENDU qu'une hypothèque de 150 000 \$ a été octroyée à la Caisse Desjardins des Bois-Francs le 31 mars 2008 pour l'achat de cet immeuble;
ATTENDU qu'un cautionnement de 5 000 \$ est exigé pour la durée totale du prêt des municipalités de Saint-Samuel, Saint-Valère et Maddington Falls;
ATTENDU qu'un cautionnement de 10 000 \$ est exigé pour la durée totale du prêt de la municipalité de Daveluyville fusionnée avec Sainte-Anne du Sault;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Yvon Martel que le conseil accepte le renouvellement du prêt hypothécaire pour une autre année. Le maire, monsieur Louis Hébert et le directeur général et secrétaire-trésorier monsieur Jocelyn Jutras sont autorisés à signer le renouvellement de l'hypothèque.
- 165-2017 Camp de jour - augmentation semaine de travail.
Il est proposé par Mireille Brûlé et appuyé par Marcel Larochelle que le conseil accepte l'augmentation des heures de travail pour le camp de jour à une moyenne de 40 heures par semaine vu le ratio animateur et le grand nombre d'inscriptions pour l'été 2017 afin de respecter les normes gouvernementale soit un ratio de 1 animateur / 15 enfants.
- 166-2017 Autorisation - achat de coussins pour le baseball.
Il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Marcel Larochelle que le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier monsieur Jocelyn Jutras à faire l'achat de 3 coussins pour le terrain de balle.
- 167-2017 Autoriser l'entente pour la bâtisse multifonctionnelle.
ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Valère avait demandé des soumissions publiques pour la construction d'une bâtisse multifonctionnelle selon les plans déposés par la firme d'architecte Bourassa & Maillé représentée par monsieur Marc-André Maillé et la firme d'ingénieur Larocque & Cournoyer qui est représentée par monsieur Michaël Larocque;
ATTENDU QUE la compagnie J.P. Binette Inc. représentée par Pierre-Olivier Binette a obtenu le contrat pour la construction de la bâtisse multifonctionnelle et fut signé le 21 septembre 2017;

167-2017

Autoriser l'entente pour la bâtisse multifonctionnelle. (suite)

ATTENDU QUE selon l'échéancier, la bâtisse devrait être livrée au plus tard le 28 février 2017;

ATTENDU QUE la municipalité a eu des litiges avec le contracteur sur les demandes ainsi que les montants des avenants;

ATTENDU QU'il y eu entente avec le contracteur pour terminer les travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mireille Brûlé et appuyé par Denis Bergeron que le conseil accepte et autorise de payer le certificat de paiement numéro 7 au montant de 29 616,83 \$ plus taxes ainsi que les factures numéros 2073 (frais d'hiver) et 2090 (réparation tuyau) à 50 % au montant de 7 509,39 \$, un crédit de 1 000 \$ pour l'excavation du début ainsi que les avenants suivants:

- architecture : A-06 et A-07;
- directive de modification Architecture : DM-A04, DM-A05 et DM-A08;
- électricité : E-04, E-05, E-06 et E-07;
- structure: S-04, S-05 et S-06.

Les avenants représenteront un montant de 29 044,04 \$, de ce montant un crédit de 1 000\$ sera appliqué pour un total de 28 044,04 \$ excluant les taxes;

QUE l'échéancier fourni par Monsieur Binette pour terminer la bâtisse sera au plus tard le 31 août 2017;

QUE cette entente conclut entre le contracteur, monsieur Binette et la municipalité est finale et que la municipalité ne déboursa plus aucun montant supplémentaire pour la réalisation du projet.

168-2017

Résolution d'appui pour l'implantation de l'Internet haute vitesse dans la municipalité.

ATTENDU QUE la couverture Internet est très variable sur le territoire de la MRC d'Arthabaska;

ATTENDU QUE la MRC a entamé en juin 2016 une étude de faisabilité d'un projet collectif visant à brancher l'ensemble des résidences et des entreprises, peu importe leur emplacement sur le territoire de la MRC;

ATTENDU QU'en mars 2017, le conseil de la MRC a autorisé le dépôt d'une demande de subvention de 10,4 \$ millions à deux programmes, soit : Brancher pour innover (gouvernement fédéral) et Branché (gouvernement provincial);

ATTENDU QUE l'annonce des projets retenus à ces programmes de subvention est attendue pour la fin de l'été 2017;

ATTENDU QUE des rencontres ont été organisées en juin 2017 afin de répondre aux questions et interrogations des municipalités en lien avec le projet collectif de réseau de fibre optique présenté au conseil de la MRC;

ATTENDU QU'avant d'aller plus loin avec les prochaines étapes du projet collectif, la MRC a besoin de connaître l'intérêt de chacune des municipalités à investir dans un tel projet, et ce, même sans subvention;

168-2017

Résolution d'appui pour l'implantation de l'Internet haute vitesse dans la municipalité. (suite)

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Valère reconnaît que l'accès à des services de télécommunications fiables et rapides est un besoin essentiel de nos jours pour assurer le développement des municipalités;

ATTENDU QU'un projet collectif de réseau de fibre optique permettrait de réduire les inégalités de service dans les petites municipalités, principalement en milieu rural;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Valère souhaite offrir des services de télécommunications de qualité à tous ses citoyens;

ATTENDU QUE si d'autre municipalité se retire du projet, la MRC devra présenter à la municipalité une nouvelle demande avec les nouveaux montants afin qu'elle reconfirme son intention de participer au projet de l'implantation de la fibre sur son territoire puisqu'il y aura un impact direct sur les coûts;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Denis Bergeron et appuyé par Caroline Pelletier, il est résolu :

DE CONFIRMER l'intérêt de la municipalité de Saint-Valère à participer à un projet collectif de réseau de fibre optique, piloté par la MRC d'Arthabaska;

DE CONFIRMER à la MRC d'Arthabaska, la pleine collaboration de la municipalité pour la suite des démarches du projet collectif;

DE TRANSMETTRE une copie de cette résolution à la MRC d'Arthabaska.

169-2017

Demande de soumission sur invitation - achat pelle-chargeuse (loader).

Il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Yvon Martel que suite à un manque d'information le conseil remet à plus tard la demande de soumission.

170-2017

Achat lecteur optique – bibliothèque.

Il est proposé par Mireille Brûlé et appuyé par Denis Bergeron que le conseil autorise les dépenses pour l'achat d'un lecteur optique pour la bibliothèque au prix d'achat total de 174 \$ excluant les taxes.

171-2017

Autorisation de paiement pour l'achat de pneus du tracteur.

Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Mireille Brûlé que le conseil autorise le paiement de 50 % au prix d'achat total de 2 240 \$ pour l'achat de pneus du tracteur selon l'entente au contrat d bail de location avec monsieur Yvon Pellerin.

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions suivantes:

156-2017, 158-2017, 159-2017, 160-2017, 161-2017, 162-2017, 163-2017, 164-2017, 165-2017, 166-2017, 167-2017, 168-2017, 169-2017, 170-2017, 171-2017.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 11^e jour du mois de juillet deux mille dix-sept.

Le directeur général
et secrétaire-trésorier,

Jocelyn Jutras

172-2017

Clôture de la séance.

Il est proposé à 20 h 48 par Caroline Pelletier que la séance est levée.

Le maire a pris connaissance de toutes les résolutions qui précèdent et est en accord. En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

Louis Hébert
Maire

Louis Hébert
Maire

Jocelyn Jutras,
Directeur général
et secrétaire-trésorier